

**Nombre de Délégués :**

En exercice	120
Présents	64
Procurations	15
Votants	79

DELIBERATION N°8-171221**Objet : Déchèterie de Sarlat : Procuration donnée à l'hôpital de Sarlat pour passer une convention de servitude avec ENEDIS (ex ERDF)**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 06 décembre 2021*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
CAZOULES	Gérard VIEILLE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PEYRILLAC ET MILLAC	Denise ARNOULT	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Sébastien LE BOZEC	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON	Pierre COUDON	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		

AR Prefecture

024-252402284-20211217-8_171221-DE

Reçu le 04/01/2022

Publié le 04/01/2022

LES FARGES	
MONTIGNAC	
PEYZAC LE MOUSTIER	
SERGEAC	Pierette BLEMONT
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS
THONAC	
VALOJOUXX	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOSME	Michel ANDRE
MARQUAY	Nathalie GLEMAREC	
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	
STE NATHALENE		
TAMNIÈS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Sylvie DELBARY	Christian SESTARET
VITRAC		

Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; Mme Jocelyne TIREL LALAUDE (*Groléjac*) ; M. Francis COUSIN (*Domme*) ; Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*).

Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
Mme Chantal LAVILLE (*Saint-Julien-de-Lampon*) donne procuration à M. Jean-Pierre HAMEL (*Saint-Julien-de-Lampon*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-Les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-Les-Mines*)
Mme Catherine CHEYROU (*Paulin*) donne procuration à M. Alain PERIQUOI (*Paulin*)
M. Patrick PUIDEBOIS (*Orliaguet*) donne procuration à M. Alain MARINIER (*Orliaguet*)
M. Laurent LACOSME (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Séverine RAMOS (*Bouzig*) donne procuration à M. LE BOZEC Sébastien (*Bouzig*)
Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*) donne procuration à Mme Odile ROUX (*Valojoux*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Joël PARKITNY (*Archignac*)
M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*)
Mme Carole HENRY (*Saint-Pompon*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
Mme Marie-Annick DUCOIN (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président indique que les travaux concernant la modification de la ligne électrique située à Rivaux, entre la RD 47 Avenue du Colonel Kaufmann et la VC11 Route du Ratz-Haut, réalisés par le ENEDIS (ex ERDF) ont occasionné un passage de lignes souterraines sur le terrain, de la déchèterie de Sarlat, cadastrée section AP n°334, sise Commune de SARLAT LA CANEDA (24200) au 1814 Route du Ratz Haut, propriété du CENTRE HOSPITALIER de Sarlat, exploitée par le SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM).

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée de pouvoir intervenir à l'acte à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24000), 27 rue Gambetta, devant contenir entre ENEDIS (ex ERDF) et le CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE sis lieu-dit le Pouget – Avenue Jean Leclair 24200 SARLAT LA CANEDA (Identifiant SIREN : 262 405 988).

Une convention d'implantation d'une canalisation électrique souterraine et tous ses accessoires portant sur une partie d'une parcelle de terrain appartenant au CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE, et dont le syndicat dénommé SMICTOM DU PERIGORD NOIR (SICTOM) est locataire aux termes d'un bail établi en date du 28 février 2014.

Les droits concédés à ENEDIS (ex ERDF) portent sur une partie de la parcelle cadastrée section AP n°334, uniquement sur une bande de 1 mètre de large et sur une longueur d'environ 42 mètres. Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la parcelle sous respect des conditions prévues dans la présente convention.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 14/12/2021,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise et décide** la régularisation de la convention sus-énoncée aux charges et conditions que le Président jugera convenable,
- **Autorise** le Président à signer l'acte de convention à recevoir par Maître Jean René LATOUR, notaire associé à Périgueux (24), et à pro céder à toutes les formalités relatives à l'acte.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 17 décembre 2021.

Jérôme PEYRAT
Président
S.I.C.T. du
PÉRIGORD
NOIR
BORNE 120 - 24200 MARCILLAC

